



MAIRIE de SEYSSINS
département de l'Isère
canton de Fontaine Seyssinet
arrondissement de Grenoble

convocation du : 23 juin 2017

PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

conseil municipal de la Ville de Seyssins

séance du 30 juin 2017

Le trente juin deux mille dix-sept à vingt heure trente, le conseil municipal de Seyssins s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Fabrice HUGELÉ, Maire de Seyssins.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

PRÉSENTS : 21

MMES ET MM. FABRICE HUGELÉ, DÉLIA MOROTÉ, JOSIANE DE REGGI, LAURENCE ALGUDO, SYLVAIN CIALDELLA, NATHALIE MARGUERY, PHILIPPE CHEVALLIER, PASCAL FAUCHER, MICHEL BAFFERT, MICHEL VERGNOLLE, BERNARD CRESSENS, GILBERT SALLET, SOLANGE GIRARD-CARRABIN, FRANÇOISE COLLOT, DOMINIQUE SALIN, SAMIA KARMOUS, EMMANUEL COURRAUD, CÉDRIC REMY, BARBARA SAFAR-GIBON, YVES DONAZZOLO, ANNE-MARIE MALANDRINO

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

MMES ET MM. GISÈLE DESÈBE À FABRICE HUGELÉ ; CATHERINE BRETTE À DOMINIQUE SALIN ; SOPHIE COMMEAUX À SYLVAIN CIALDELLA ; NATACHA VIEU À DÉLIA MOROTÉ ; JEAN-MARC PAUCOD À YVES DONAZZOLO ; BERNARD LUCOTTE À ANNE-MARIE MALANDRINO

ABSENTS : 2

MM. FRANÇOIS GILABERT, GÉRARD ISTACE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : YVES DONAZZOLO

Monsieur Fabrice HUGELÉ, maire, ouvre la séance à 20h13.

Il précise que deux conseils municipaux s'enchaîneront ce soir et prie les membres de l'assemblée d'excuser cette organisation, imposée à l'assemblée par la loi. En effet, la commune était tenue d'organiser, le 30 juin l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 24 septembre 2017 pour la tranche 1. M. HUGELÉ rappelle que les 348 sénateurs sont élus tous les six ans par tranches, de façon alternée. La série 1 concerne 170 sièges. Les sénateurs représentent la Chambre Haute et sont les représentants des collectivités et des DOM-TOM. L'Isère compte 8 sénateurs. Le conseil est donc réuni ce soir afin de répondre à cette obligation. Un second conseil aura lieu dans la foulée, de manière à ne pas convoquer deux fois l'assemblée dans la même semaine.

Avant d'aborder l'élection des délégués de la commune en vue des élections sénatoriales,
Procès-verbal du conseil municipal du 30-06-2017

Monsieur le maire souhaite informer l'assemblée qu'il a démissionné de sa vice-présidence de la Métro, la veille de ce conseil. Sa démission a donné lieu à un article dans le Dauphiné Libéré de ce jour. M. HUGELÉ aurait voulu prévenir les membres du conseil municipal avant, mais le conseil municipal devait être organisé le 30 juin. Un conseil métropolitain avait lieu cet après-midi. C'est le dernier conseil métropolitain auquel M. HUGELÉ a participé à la tribune. Cette décision fait suite à une grande séquence d'élections ces derniers mois, depuis les primaires, la présidentielle puis les législatives, qui ont abouti à la prise de distance de M. HUGELÉ par rapport à l'exécutif et au projet métropolitains. Il a donc proposé sa démission de sa délégation au Président de la Métropole. M. HUGELÉ n'est plus vice-président de la Métro, mais est toujours conseiller communautaire et plus particulièrement chargé du tourisme. À ce titre, il reste Président de l'Office de tourisme métropolitain, premier office de tourisme métropolitain de l'agglomération. M. HUGELÉ souhaitait clarifier le débat, dans une période de recomposition politique. Il n'a pas échappé aux membres de l'assemblée que les élections législatives ont abouti à l'élection de trois députés de la République en marche sur les quatre circonscriptions de l'agglomération, et que la quatrième circonscription de l'Isère, sur laquelle le Maire de Seyssins se présentait, n'a pas été remportée par la République en marche. En revanche, sur cette circonscription, le candidat de la République en marche est arrivé en tête sur la partie métropolitaine. Il y a donc très clairement et très nettement un basculement politique de la Métropole sur la République en marche, ce qui impose une recomposition. M. Christophe FERRARI, Président de la Métro, a annoncé une recomposition de l'exécutif métropolitain à l'horizon de septembre 2017. Cela laisse donc tout l'été pour discuter, au sein de la Métropole, de ces nouveaux équilibres politiques et tenir compte de cette situation très différente de ce qu'elle était au début du mandat métropolitain, intercommunal et communal, en 2014.

M. HUGELÉ propose de passer à l'ordre du jour.

057 - ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2017 - PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS POUR FORMER LE COLLÈGE ÉLECTORAL

Rapporteur : Fabrice HUGELÉ

Monsieur le maire dénombre les conseillers présents, absents ainsi que les pouvoirs reçus. Il constate que le quorum requis (art. L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales) pour procéder au scrutin est atteint (15 conseillers présents minimum).

Le Conseil élit pour secrétaire de séance M. Yves DONAZZOLO.

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du code électoral, stipulant que « *Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau* », le bureau a été constitué de MM. : Fabrice HUGELÉ, président, Michel BAFFERT, Michel VERGNOLLE, Barbara SAFAR-GIBON et Cédric REMY.

Monsieur Fabrice HUGELÉ rappelle que chaque groupe politique doit remettre au Maire sa liste de candidats. Le conseil municipal votera pour une liste, sans panachage ni vote préférentiel, c'est-à-dire que l'ordre des listes soumises ne peut pas être modifié. Les candidats seront proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire. Le vote se fait à bulletins secrets.

M. HUGELÉ s'adresse aux groupes politiques du conseil municipal. Il n'a reçu à ce jour qu'une seule liste, présentée par le groupe « Agir avec les Seyssinois ». Il demande officiellement s'il y a d'autres listes de candidats pour cette désignation des délégués aux sénatoriales.

Madame Anne-Marie MALANDRINO explique s'être longuement questionnée, avec
Procès-verbal du conseil municipal du 30-06-2017

Monsieur Bernard LUCOTTE, sur une éventuelle liste du groupe « Seyssins ensemble » pour les délégués aux élections sénatoriales. Ils se sont mis d'accord pour ne proposer que le nom de Mme MALANDRINO. Elle demande si un seul nom suffit pour constituer une liste.

M. HUGELÉ précise qu'une liste doit comporter au minimum deux noms, et que le groupe « Seyssins ensemble » peut, s'il le souhaite, déposer une liste comportant deux noms.

Mme MALANDRINO dépose donc, au nom du groupe « Seyssins ensemble », une liste composée de son nom puis de celui de M. LUCOTTE.

M. HUGELÉ l'enregistre et demande s'il y a une autre liste.

Monsieur Yves DONAZZOLO [début d'intervention hors micro] demande quel est l'intérêt de présenter une liste.

M. HUGELÉ rappelle que chaque groupe politique du conseil municipal propose une liste, au minimum de deux noms. Ces listes sont soumises au vote à bulletins secrets de l'ensemble des conseillers. Le nombre de votes attribue un nombre de sièges à chaque liste.

M. DONAZZOLO présente la liste du groupe « J'aime Seyssins », composée de Monsieur Jean-Marc PAUCOD et lui-même, dans cet ordre.

M. HUGELÉ constate donc que trois listes sont présentées, composées, pour la liste du groupe « Agir avec les Seyssinois », de 15 titulaires et 5 suppléants, pour la liste « J'aime Seyssins », de 2 titulaires, et pour la liste « Seyssins ensemble », de 2 titulaires. Il demande s'il y a des questions et, devant la négative, propose de passer au vote.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection de quinze délégués et de cinq suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 20 heures 27. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **26 (vingt-six)**

Bulletins blancs et nuls : **1 (un)**

Suffrages exprimés : **25 (vingt-cinq)**

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

Liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS : **21 (vingt-et-un)**

Liste J'AIME SEYSSINS : **2 (deux)**

Liste SEYSSINS ENSEMBLE : **2 (deux)**

Total des suffrages exprimés : **25 (vingt-cinq)**

I - Détermination du quotient électoral pour les délégués

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire. Le quotient obtenu est ressorti à **1,66**.

II - Détermination du quotient électoral pour les suppléants

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire. Le

quotient obtenu est ressorti à **5**.

III - Attribution des sièges à chaque liste

a) au quotient

Le Bureau a successivement divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des délégués puis par celui des suppléants. Par ce calcul sont obtenus les résultats suivants :

Liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS : **10,5** pour les délégués et **5,2** pour les suppléants.

Liste J'AIME SEYSSINS : **1** pour les délégués et **0,4** pour les suppléants.

Liste SEYSSINS ENSEMBLE : **1** pour les délégués et **0,4** pour les suppléants.

Cette opération a permis d'attribuer :

10 (dix) sièges de délégués et **5 (cinq)** sièges de suppléants sont donc attribués à la liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS.

1 (un) siège de délégué et **0 (zéro)** siège de suppléants sont attribués à la liste J'AIME SEYSSINS.

1 (un) siège de délégué et **0 (zéro)** siège de suppléants sont attribués à la liste SEYSSINS ENSEMBLE.

b) à la plus forte moyenne

Le Bureau a ensuite constaté que 3 (trois) mandats de délégué et 0 (zéro) mandat de suppléant n'ont pas été répartis.

Il les a donc attribués, successivement, aux listes comportant les plus fortes moyennes. Pour ce faire, les scores de chacune des listes sont divisés par leur nombre de sièges plus un. Les résultats sont comparés et le siège va à la liste au quotient le plus élevé. Par ce calcul on obtient comme résultats :

Délégués :

➤ Attribution du 13^{ème} mandat :

Liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS : 21 divisé par 11 = **1,90**

Liste J'AIME SEYSSINS : 2 divisé par 2 = **1**

Liste SEYSSINS ENSEMBLE : 2 divisé par 2 = **1**

La liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS obtient alors **1 (un)** nouveau siège de délégué.

➤ Attribution du 14^{ème} mandat :

Liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS : 21 divisé par 12 = **1,75**

Liste J'AIME SEYSSINS : 2 divisé par 2 = **1**

Liste SEYSSINS ENSEMBLE : 2 divisé par 2 = **1**

La liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS obtient alors **1 (un)** nouveau siège de délégué.

➤ Attribution du 15^{ème} mandat :

Liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS : 21 divisé par 13 = **1,61**

Liste J'AIME SEYSSINS : 2 divisé par 2 = **1**

Liste SEYSSINS ENSEMBLE : 2 divisé par 2 = **1**

La liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS obtient alors **1 (un)** nouveau siège de délégué.

c) récapitulation

Ont obtenu au total :

La liste AGIR AVEC LES SEYSSINOIS : **13 (treize)** sièges de délégués et **5 (cinq)** sièges de suppléants

La liste J'AIME SEYSSINS : **1 (un)** siège de délégué et **0 (zéro)** siège de suppléant.
La liste SEYSSINS ENSEMBLE : **1 (un)** siège de délégué et **0 (zéro)** siège de suppléant.

Proclamation des élus

Dans chacune des listes auxquelles des mandats de Délégués et de Suppléants ont été attribués, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation : les premiers, Délégués ; les suivants, Suppléants.

Ont été proclamés délégués :

M. Fabrice HUGELÉ, né le 17/02/1970 à GRENOBLE (38), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 234 avenue de Grenoble - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Délia MOROTÉ, née le 16/09/1961 à ORAN (92), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 30 avenue Louis-Armand - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

M. Sylvain CIALDELLA, né le 10/08/1971 à SAINT-MARTIN-D'HÈRES (38), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 8 rue de l'Agneau - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Josiane DE REGGI, née le 24/01/1952 à LA TRONCHE (38), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 127 route de Saint-Nizier - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

M. Philippe CHEVALLIER, né le 04/05/1965 à PARIS 12^{ème} (75), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 6 rue du Parc - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Laurence ALGUDO, née le 26/07/1961 à MOSTAGANEM (92), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 15 rue des Alloborges - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

M. Pascal FAUCHER, né le 17/04/1959 à LILLE (59), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 12 rue du Berger - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Nathalie MARGUERY, née le 08/02/1965 à CHÂTILLON-SUR-SEINE (21), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 60 rue de la Liberté - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

M. Gilbert SALLET, né le 08/05/1950 à BOURG-EN-BRESSE (01), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 10 rue des Charrières - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Gisèle DESÈBE, née le 01/01/1959 à AIX-LES-BAINS (73), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : rue du Haut-Seyssins - 38180 Seyssins. Étant absente lors de la séance, le Maire lui a notifié son élection et les conditions dans lesquelles elle pouvait refuser son mandat, selon les modalités fixées dans l'article R. 145 du Code Électoral.

M. Dominique SALIN, né le 19/01/1967 à SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON (45), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 13 rue du Grand-Duc - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Françoise COLLOT, née le 26/04/1958 à GRENOBLE (38), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 95 rue Pasteur - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

M. Emmanuel COURRAUD, né le 13/07/1974 à GRENOBLE (38), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 37 rue du Dauphiné - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

M. Jean-Marc PAUCOD, né le 12/06/1963 à GRENOBLE (38), appartenant à la liste J'aime Seyssins.

Adresse : 29 rue de la Chaumière - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Anne-Marie MALANDRINO, née le 18/08/1961 à GRENOBLE (38), appartenant à la liste Seyssins ensemble.

Adresse : 38 rue du Bournet - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Ont été proclamés suppléants :

Mme Barbara SAFAR-GIBON, née le 17/12/1993 à LYON 8^{ème} (69), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 94 route de Saint-Nizier - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

M. Michel BAFFERT, né le 12/02/1945 à GRENOBLE (38), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 37 rue Raymond-Parra-d'Andert 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Catherine BRETTE, née le 20/08/1951 à CASABLANCA (99), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 501 route de Saint-Nizier - 38180 Seyssins. Étant absente lors de la séance, le Maire lui a notifié son élection et les conditions dans lesquelles elle pouvait refuser son mandat, selon les modalités fixées dans l'article R. 145 du Code Électoral.

M. Michel VERGNOLLE, né le 15/03/1947 à MOEBECQ (36), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 13 avenue du Grand-Champ - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

Mme Solange GIRARD-CARRABIN, née le 01/02/1955 à GRENOBLE (38), appartenant à la liste Agir avec les Seyssinois.

Adresse : 131 route de Saint-Nizier - 38180 Seyssins. Qui a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à 20 heures 42, et ont signé les membres du bureau.

M. le maire lève la séance à 20h42.

Ainsi fait et délibéré
en séance le 30/06/17
suivent les SIGNATURES

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Fabrice HUGELÉ**

certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en Préfecture de l'Isère le 03/07/17
et de la publication le 03/07/17